

04.93.7

* A C C U S E D E R E C E P T I O N *
* D E C O M M A N D E *
* NUMERO 00995545 *
* *****

00010363 ARTS ALU
ROUTE DES QUATRE CHEMINS

83460 LES ARCS

Mouans-Sartoux, le 19/12/2025

: REFERENCE : Date de Départ : Code :
 : COMMANDE : Prévue : Représ. : Mode de règlement :
 : : : : :
 : MAIL 18/12 : 20/01/2026 : 001 : LCR MAGNETIQUE :
 : : : :
 : Article Désignation Finition/Couleurs Long. : Quant : Prix Uv : Montant :
 : : Cdée : unitaire : H.T. :
 : : : :
 : 3325 POTEAU D'ANGLE 135° 9 N210 6,50 : 2 : 18,29 M : 237,77 :
 : 7241 DESCENTE D'EAU A 135° 9 N210 6,50 : 2 : 16,34 M : 212,42 :
 : 7272 CACHE EP POINTU 9 N210 6,50 : 2 : 8,66 M : 112,58 :
 : 7271 REMPLACE PAR 7272 : : :
 : : : :
 : : Montant total HT: 562,77 :
 : : En Euros :
 : :

Le délai de livraison est indicatif, il ne lie pas Sepalumic. Suite aux contraintes liées à la pandémie de Covid-19, il peut être prolongé.

Adresse de livraison ARTS ALU

ROUTE DES QUATRE CHEMINS

83460 LES ARCS

SEPALUMIC DISTRIBUTION
Siège social
ZI de l'Argile - 460 avenue de la Quiera
CS 75300
06371 Mouans Sartoux Cedex - France
info@sepalumic.com
Tél. +33 (0)4 92 92 59 25

Antilles
Zone de commerce International
21/23 Bat. A - Jarry
97122 Baie Mahault - Guadeloupe
Tél. : 05 90 33 10 10

SEPALUMIC

1. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

SEPALUMIC et ses filiales ci-après désignées (le Vendeur) conçoivent et distribuent des systèmes de menuiseries et de façades aluminium (les Produits). Les présentes conditions générales de vente (CGV) s'appliquent à toute commande de Produits passée par un acheteur professionnel (l'Acheteur ou le Client) à SEPALUMIC ou ses filiales (Grande Nature, Seadek, Sepacor, Sepalumic Industries, Sepalumic Distribution, TI Plast, les sociétés VGD'S Aluminium, VDS Aluminium). Les CGV annulent et remplacent toutes versions antérieures et prévalent sur toutes dispositions éventuellement contraires des conditions générales d'achat de l'Acheteur. Le Vendeur se réserve le droit de modifier les CGV. Les CGV en vigueur sont disponibles à tout moment sur simple demande et en ligne sur l'espace professionnel extranet www.mon.sepalumic.com. Le fait de passer commande au Vendeur vaut acceptation sans réserve des dernières CGV en vigueur, sous réserve des éventuelles conditions particulières de vente acceptées par écrit par le Vendeur.

2. OUVERTURE DE COMPTE

La relation commerciale entre le Vendeur et l'Acheteur nécessite l'ouverture préalable d'un compte client. Cette ouverture de compte est strictement subordonnée à :

- l'obtention d'une garantie de solvabilité auprès d'un organisme d'assurance-crédit,
- la mise à disposition de la fiche d'ouverture de compte dûment remplie et signée,
- la communication par l'Acheteur d'un extrait Kbis de moins de 3 mois,
- la communication par le Client d'un RIB,
- la signature des présentes CGV.

3. PRODUITS SUR OFFRE TARIFAIRES / PRODUITS SUR DEVIS

3.1. Produits sur Offre tarifaire : Les gammes de Produits sont consultables sur l'offre tarifaire du Vendeur (l'Offre tarifaire) disponible sur simple demande au Vendeur et/ou son espace professionnel extranet. Le Vendeur se réserve le droit de modifier la grille tarifaire à tout moment. Les nouveaux tarifs s'appliquent à toute nouvelle commande transmise au Vendeur.

3.2. Produits sur Devis : Pour les commandes de Produits spécifiques, le Vendeur émet un devis (le Devis) en fonction des spécifications indiquées par l'Acheteur.

4. COMMANDES

4.1 Passation de commande : Seules les commandes de Produits passées par écrit ou EDI seront prises en considération. Les bons de commande de l'Offre tarifaire ou sur Devis devront être adressés au Vendeur par fax, email, courrier ou EDI. Ils doivent mentionner :

- la dénomination sociale et le cachet de la société de l'Acheteur, une adresse postale, une adresse email ou un n° de fax valide pour l'envoi de la Confirmation de la commande et un numéro de téléphone de contact,
- l'adresse de facturation et le cas échéant celle de livraison,
- les éventuelles demandes spécifiques de l'Acheteur relatives aux Produits notamment matériel, dimension, teinte, finition, emballage, livraison express, etc.,
- la référence et la dénomination complète des Produits commandés, leur nombre et le prix unitaire hors taxes tel que résultant de la grille tarifaire en vigueur ou du Devis.

L'Acheteur s'engage à remplir de manière complète et parfaitement lisible tout bon de commande.

4.2 Confirmation de la commande : Les propositions faites à l'Acheteur par les agents ou représentants du Vendeur ne l'engagent pas et ne préjettent pas de son acceptation de la commande. La commande passée par l'Acheteur ne lie le Vendeur qu'à compter de son acceptation, étant précisé que cette acceptation est formalisée par une confirmation de commande adressée par le Vendeur à l'Acheteur (Confirmation de commande).

Le Vendeur se réserve le droit de refuser toute commande pour un motif légitime, tel que notamment :

- L'existence d'un compte débiteur de l'Acheteur ou une dégradation de sa solvabilité ;
- Une indisponibilité partielle ou totale des Produits ;
- L'impossibilité de fournir des Produits personnalisés selon les spécifications de l'Acheteur.

Le Vendeur se réserve le droit de demander toute garantie qui lui paraîtrait nécessaire avant et pendant l'exécution de la commande et, en absence de constitution d'une garantie satisfaisante, de suspendre l'exécution de toute commande, même acceptée précédemment par lui. Si le Vendeur n'est pas en mesure d'exécuter la commande de l'Acheteur en raison d'une indisponibilité partielle ou totale des Produits, il en informera l'Acheteur par tout moyen de son choix, dans les meilleurs délais. Si l'indisponibilité n'est que partielle, le Vendeur proposera à l'Acheteur de réduire sa commande aux quantités disponibles. L'Acheteur disposerait alors d'un délai de 24 heures pour accepter ou refuser par fax ou email la commande partielle proposée par le Vendeur. A défaut de réponse dans ce délai, l'Acheteur sera réputé avoir accepté la modification de commande proposée. Si l'indisponibilité est totale, la commande sera annulée sans que cette annulation ne puisse donner lieu à indemnité au bénéfice de l'Acheteur.

Le Vendeur s'oblige à livrer un Produit conforme à celui commandé, étant toutefois entendu, que compte tenu de la spécificité des matériaux employés, les caractéristiques des Produits peuvent varier d'un exemplaire à l'autre et/ou par rapport aux photographies ou échantillons proposés, notamment en ce qui concerne l'apparence extérieure du Produit (couleur, teinte, motifs etc.). Dans le cas d'une création spécifique de Produits à la demande expresse du Client, le Vendeur se réserve le droit de facturer à l'Acheteur les matières approvisionnées, les coûts d'étude et de main-d'œuvre et les frais engagés pour ladite commande.

4.3. Validation définitive de la commande :

Pour toute commande de Produits, à défaut d'avoir formulé des observations dans les 24 heures suivant l'envoi de la Confirmation de commande, l'Acheteur est réputé l'avoir acceptée. Passé ce délai, la commande de l'Acheteur est donc ferme et ne peut faire l'objet d'une modification ou d'une annulation. L'acceptation de la commande par le Vendeur dans les conditions précisées au présent article entraîne pour l'Acheteur un engagement ferme, définitif et irrévocable d'en payer le prix.

5. PRIX ET CONDITIONS DE RÈGLEMENT

5.1 Prix : Les Produits sont facturés sur la base des tarifs en vigueur au jour de la commande, sous réserve des éventuelles conditions particulières convenues avec l'Acheteur. Le Vendeur se réserve le droit de modifier ses tarifs à tout moment par simple information.

Les nouveaux tarifs sont notamment mentionnés sur l'extranet et s'appliquent à toute nouvelle commande transmise au Vendeur. Les prix des Produits commandés sont indiqués sur la Confirmation de commande. Ils s'entendent en euros et hors taxe. Chaque facture sera majorée de la T.V.A. applicable. Les prix s'entendent pour des Produits, sans emballage, pris dans les entrepôts du Vendeur. Les frais de livraison éventuels sont à la charge de l'Acheteur et lui sont facturés en sus dans les conditions précisées à l'article 6. Sur demande de l'Acheteur, les Produits peuvent être livrés avec un emballage spécifique. Ces frais sont alors à la charge de l'Acheteur et lui sont facturés en sus. Toutes modifications, soit de taux, soit de la nature des taxes fiscales, parafiscales, douanières ou autres (dont des écocontributions), auxquelles sont assujetties nos ventes, sont répercutées, dès leur date légale d'application, sur les prix déjà remis à nos Clients ainsi que sur ceux des commandes en cours. Ces modifications ne peuvent être en aucun cas un motif de résiliation de la commande. Pour les Produits non habituellement tenus en stock, un compte d'un montant pouvant égaler la valeur de la marchandise sera perçu à l'acceptation de la commande. Cet compte sera conservé par le Vendeur en cas de résolution de la vente.

5.2 Conditions de règlement :

5.2.1. Les commandes sont payables dans les 30 jours suivant la date de la facture par Lettre de Change Relevé ou selon les conditions négociées dans le respect de la loi française. Le Vendeur sera en droit de demander des conditions de règlement plus strictes, et notamment un paiement d'avance ou comptant, pour les Clients en compte pour lesquels l'organisme d'assurance-crédit aurait refusé la garantie, ces conditions pouvant être exigées postérieurement à l'ouverture du compte si une dégradation de la solvabilité du Client en compte est constatée. Aucun escompte n'est appliqué en cas de paiement anticipé de la facture.

Tout droit de compensation par l'Acheteur découlant d'une créance réciproque de l'Acheteur est exclu.

5.2.2. Sanction du retard de paiement : Conformément aux dispositions du Code de commerce, tout retard de paiement entraînera l'application de plein droit et sans mise en demeure préalable (i) d'intérêts de retard calculés sur la base du taux d'intérêt directeur de la BCE majoré de 10 points, et (ii) d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement, dont le montant est fixé à 40 €. En outre, 8 jours après l'envoi d'une lettre de mise en demeure de payer restée sans effet, le Vendeur sera en droit de :

- réclamer une indemnité supplémentaire de 15% du montant de la facture impayée ;
- suspendre ou annuler sans préavis ni indemnité toutes les commandes en cours ;
- supprimer, pour les prochaines commandes, les facilités de paiement et conditions commerciales particulières accordées, et d'exiger pour toute commande ultérieure, le paiement d'avance ;
- exiger le paiement immédiat de toutes les factures non encore échues.

6. RETRAIT ENTREPÔT / LIVRAISON

6.1. Exécution de la commande et délais de livraison : L'exécution des commandes (la Livraison) est réalisée par la livraison des Produits à l'Acheteur ou par lui mise à disposition dans les entrepôts du Vendeur (sur confirmation de faisabilité).

Le Vendeur est tenu à une obligation de moyens quant au respect des délais de livraison annoncés, pour lesquels il s'engage à mettre en œuvre ses meilleurs efforts. Un retard de Livraison ne pourra donner lieu à pénalités de retard, retenues de paiement ou annulation de commandes. Les délais convenus seront prolongés en cas de force majeure, telle que cette notion est définie à l'article 12. Le Vendeur (ou son transporteur) prendra contact avec l'Acheteur par courriel ou téléphone pour convenir d'une date de retrait ou de livraison. L'Acheteur s'engage à se rendre disponible le jour annoncé par le Vendeur (ou son transporteur) pour réceptionner/relever les Produits. Le lieu de déchargeement de la marchandise devra être accessible par les véhicules de transport affectés à cet usage. En cas de difficulté d'accès (passage étroit, obstacle à franchir, neige, verglas, terrains boueux etc.) la Livraison ne pourra pas être assurée ou donnera lieu à une majoration qui sera calculée en fonction du temps passé.

En cas de Livraison sur chantier, l'Acheteur s'assure de l'accès audit chantier pour les transporteurs du Vendeur. A défaut, la Livraison sera réputée parfaite à l'endroit où les camions pourront stationner et décharger la marchandise, à charge pour l'Acheteur d'en prendre possession à cet endroit.

Le délai d'exécution tiendra compte de l'incidence éventuelle des avenants signés et sera prolongé de la durée des retards provoqués par l'Acheteur (incluant notamment tout retard de paiement) ou en cas de force majeure.

En cas de défaut de retrait par l'Acheteur d'une commande mise à sa disposition à la date d'enlèvement prévue dans la Confirmation de commande, ou de défaut de réception par l'Acheteur lors de la livraison prévue dans la Confirmation de commande, les Produits seront stockés au sein du site de SEPALUMIC en charge de la livraison. Ledit stockage se fera aux risques et périls de l'Acheteur, et ne pourra pas excéder 7 jours. L'Acheteur s'engage expressément à retour à ses frais lesdits Produits l'issue de ce délai. A défaut de retrait, le Vendeur sera en droit d'en disposer comme bon lui semble, sans mise en demeure préalable, et de réclamer à l'Acheteur une indemnité supplémentaire de 15% du montant de la facture.

6.2 Livraisons partielles : Le Vendeur se réserve le droit d'effectuer des Livraisons partielles et donc de livrer en plusieurs fois, chaque Livraison donnera lieu à une facturation correspondant aux Produits livrés. Le retard de l'une des Livraisons ne pourra dégager l'Acheteur de son obligation d'accepter les Livraisons restantes.

7. GARANTIE DE CONFORMITÉ DE LA LIVRAISON À LA COMMANDE

Il appartient à l'Acheteur de vérifier sans délai la conformité à la commande des Produits livrés. La vérification doit notamment porter sur l'état, les références, les quantités, les teintes, et les dimensions des Produits. L'Acheteur reconnaît et accepte que :

- les Produits sont livrés emballés selon les conditions standards du Vendeur sauf si l'Acheteur a formulé une demande spécifique d'emballage acceptée par le Vendeur,
- L'Acheteur reconnaît qu'en sa qualité de professionnel disposant de toutes les compétences techniques inhérentes à l'installation et l'utilisation des Produits, il :
- (i) est réputé s'être renseigné et connaître les caractéristiques des Produits qu'il commande et qu'il lui appartiennent de ne commander que des Produits répondant aux spécifications techniques recherchées et aux conditions d'emploi auxquelles il les destine, étant précisé que n'ayant pas connaissance de la destination des Produits commandés, le Vendeur ne peut en aucun cas être tenu responsable en cas de désordres dus à un environnement particulier ou à une non-conformité à une norme technique qui ne lui a pas été mentionné expressément et clairement dans le bon de commande, ni accepté par le Vendeur,
- (ii) lui incombe de prendre les mesures pour commander des Produits adaptés à ses besoins et que le Vendeur ne sera en aucun cas responsable des erreurs commises par l'Acheteur dans la prise des mesures, et ce même si, par extraordinaire, il est assisté dans cet exercice par un technico-commercial du Vendeur,
- (iii) lui appartient d'informer ses clients sur les conditions d'utilisation et d'entretien des Produits.

Si l'Acheteur a des exigences ou besoins spécifiques, il doit en faire mention expressément sur le bon de commande. La responsabilité du Vendeur ne peut en aucun cas être engagée dans le cas où (i) des désordres interviendraient sur les Produits du fait d'un environnement particulier ou (ii) les Produits commandés ne répondraient pas à des besoins spécifiques de l'Acheteur si celui-ci ne les a pas mentionnés expressément et clairement dans le bon de commande et qui devront avoir été acceptés par écrit par le Vendeur.

8. RÉCLAMATIONS, GARANTIES ET RETOURS DES PRODUITS

8.1 Réclamation : Toute réclamation de l'Acheteur portant sur la non-conformité des Produits livrés à la commande ou sur leur défectuosité apparente devra être notifiée par lettre recommandée avec accusé de réception adressée au Vendeur dans les 3 jours ouvrés suivant la Livraison. La réclamation devra désigner précisément les Produits concernés et être accompagnée du bon de commande, de la Confirmation de commande éventuelle, et du bon de livraison correspondants, étant précisé que les réclamations ne pourront en aucun cas concerner des Produits de Livraisons précédentes. A défaut pour l'Acheteur de se conformer à cette procédure et de respecter le délai prévu, il est réputé avoir accepté les Produits sans réserve et ne pourra prétendre à aucun remboursement ou indemnité ni intenter aucun recours contre le Vendeur de ce chef. Aucune réclamation ne pourra être acceptée dès lors que le Produit aura subi quelque traitement, transformation, utilisation ou modification que ce soit. L'existence d'une réclamation ne dispense pas l'Acheteur de s'acquitter de la facture à l'échéance.

8.2 Retour des Produits : A réception de la réclamation et pour autant que celle-ci ait été formulée dans les conditions visées ci-dessus, le Vendeur établira un bon de retour. Dans ce cas, le Vendeur s'engage à reprendre à ses frais les Produits objet de la non-conformité lors de la prochaine livraison hebdomadaire, dont la date aura été convvenue au préalable avec le Client. Le Vendeur pourra alors, au choix : (i) soit procéder au remplacement des Produits non conformes, (ii) soit émettre un avis de la valeur des Produits non conformes, que l'Acheteur pourra faire valoir sur une prochaine commande exclusivement. Le Vendeur n'aura pas à supporter les frais éventuels d'une nouvelle Livraison. A défaut de respecter cette procédure, et en particulier, à défaut pour l'Acheteur d'avoir obtenu un bon de retour, les Produits returns par l'Acheteur le sont à ses risques et périls, l'Acheteur supportera tous les surcoûts de manutention / stockage générés et ne pourra prétendre à aucun remboursement ou indemnité pour les marchandises returnées.

9. EXCLUSION DE RESPONSABILITÉ

Le Vendeur ne fournit aucune garantie autre que la conformité de la Livraison à la commande dans les conditions rappelées à l'article 4 ci-dessous. Le Vendeur ne fournit pas de garantie contractuelle, ni de garantie des vices cachés (article 1641 et suivants du code civil). L'Acheteur fera son affaire des garanties dont il est lui-même redévable vis-à-vis de ses clients, sous sa seule responsabilité. Dans tous les cas où la responsabilité du Vendeur serait valablement engagée en raison des commandes passées en application des présentes CGV :

- le Vendeur n'indemnisera que le préjudice direct et certain,
- les dommages non consécutifs et le manque à gagner ne pourront pas être indemnisés,
- le total des indemnités mises à la charge du Vendeur ne saurait dépasser la valeur HT de la commande.

10. TRANSFERT DES RISQUES

Sauf conditions particulières, le transfert des risques à l'Acheteur s'effectue au moment de la prise en charge des Produits par le transporteur. Les Produits voyagent aux risques et périls de l'Acheteur (il en est de même pour les opérations de déchargement), quel que soit le mode de transport, et que les frais de Livraison soient gratuits ou payants.

11. RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ

Le Vendeur se réserve expressément la propriété des Produits livrés jusqu'au jour de leur paiement intégral, bien que les risques soient transférés sur l'Acheteur dès la prise en charge par le transporteur. En cas de paiement partiel ou de non-paiement, le Vendeur se réserve le droit d'effectuer ou de faire effectuer la reprise des Produits dans les locaux de l'Acheteur, aux frais de l'Acheteur. Le paiement intégral s'entend d'un encasement effectif par le Vendeur de la totalité du montant facturé au titre de la commande (la remise d'un titré quel qu'il soit ne constituant pas un paiement effectif).

En cas d'ouverture d'une procédure collective à l'encontre de l'Acheteur, l'Acheteur devra aviser sans délai le Vendeur de l'ouverture de cette procédure et lui adresser un inventaire détaillé des Produits livrés et non encore payés, en mentionnant l'adresse où ledits Produits sont situés, le Vendeur se réservant expressément la faculté de les revendiquer. Dans le cas où les Produits livrés et non encore payés feront l'objet d'une saisie, l'Acheteur s'engage à en informer immédiatement, le Vendeur, et à lui communiquer tout document y afférent.

12. FORCE MAJEURE

La responsabilité du Vendeur sera écarter et ses obligations seront suspendues de plein droit en cas de survenance d'événements constitutifs de la force majeure. Les parties décident de prévoir des cas qui devront obligatoirement être considérés comme force majeure indépendamment des qualités reconnues à cet événement, sont ainsi notamment constitutifs de cas de force majeure, et ce sans que cette liste soit exhaustive : grève totale ou partielle, émeutes, incendies, inondations, épidémies, pandémies, catastrophes naturelles, retards ou défauts incontrôlables aux fournisseurs du Vendeur, notamment retard/ problème de livraison et rupture de stock, manque de matières premières, ou toute autre cause entravant l'activité du Vendeur ou celle de ses fournisseurs.

13. LITIGE

Les relations commerciales entre le Vendeur et l'Acheteur, et en particulier toute contestation concernant les CGV ou toute commande, sont soumises au droit français. Le Tribunal de Commerce de Cannes est seul compétent pour connaître de tout litige ou contestation, de nature contractuelle ou délictuelle, afférent à ces relations, même en cas d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs.

14. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Aucun droit de propriété intellectuelle/industrielle n'est concedé à l'Acheteur sur les Produits vendus même payés intégralement. Par ailleurs, les plans et tous les documents techniques remis à l'Acheteur restent la propriété exclusive du Vendeur, et l'Acheteur ne peut donc, sans accord écrit et préalable, les céder, les prêter, les exploiter, les modifier ou les divulguer directement ou indirectement. L'Acheteur n'obtient aucun droit de propriété ou licence quelconque des Produits ou prestations réalisées par le Vendeur, à l'exception et dans la seule limite des droits nécessaires à l'utilisation des Produits ou prestations. Les indications, descriptions, photographies ou graphismes figurant dans l'Offre tarifaire du Vendeur ou sur tous documents publicitaires ou catalogues n'ont aucune valeur contractuelle, ils n'ont qu'un caractère purement indicatif n'engageant nullement le Vendeur.

15. NULLITÉ

Au cas où l'une des clauses des présentes CGV serait déclarée nulle, les autres dispositions continueraient de produire leurs effets.

16. SOUS TRAITE

L'Acheteur reconnaît et accepte expressément que le Vendeur pourra se substituer à une autre personne pour l'exécution de tout ou partie des prestations commandées ou les faire sous-traiter.

17. DROIT A L'IMAGE

L'Acheteur autorisera le Vendeur, le cas échéant à titre gracieux et sur demande de ce dernier, à photographier, dans le but de reproduire dans ses catalogues et supports publicitaires, les réalisations effectuées avec des Produits appartenant au Vendeur.

18. DONNÉES PERSONNELLES

En qualité de responsable de traitement, le Vendeur met en œuvre un traitement de données à caractère personnel concernant ses Clients ayant pour finalité le traitement de la commande et la gestion de sa relation Client. Ce traitement est nécessaire à l'exécution du contrat qui le lie avec ses Clients. Ces données sont destinées au Vendeur, à son personnel habilité, ainsi qu'à ses éventuels sous-traitants et partenaires. Elles peuvent être conservées aussi longtemps que nécessaire à la finalité des traitements indiqués ci-dessus, dans la limite des délais de prescription légale. Des données peuvent également être traitées à des fins de prospection commerciale et ce pendant une durée de 2 ans à compter du dernier contact avec le prospect. Le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, de limitation du traitement et d'effacement concernant les données à caractère personnel collectées le concernant. Ces droits peuvent être exercés par courrier auprès du Vendeur à l'adresse du siège social figurant au Devise, accompagné d'une copie d'une pièce d'identité en cours de validité. Le Client peut introduire une réclamation auprès de la CNIL (Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés), autorité de contrôle compétente en matière de protection des données à caractère personnel.